

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Nantes, le 14 juin 2022

Transports scolaires

# Ouverture des inscriptions en ligne pour les transports scolaires 2022-2023 du réseau Aléop

Depuis le 8 juin, les familles ligériennes peuvent procéder à l'inscription en ligne de leur enfant pour obtenir leur abonnement annuel 2022-2023 au transport scolaire du réseau Aléop. Les nouveaux abonnés recevront leur carte pendant l'été, les élèves déjà inscrits conservent leur carte qui sera rechargée une fois la démarche de réinscription terminée.

Chaque jour, les transports scolaires régionaux Aléop transportent 140 000 jeunes Ligériens, élèves de la maternelle à la terminale ou apprentis, ce qui représente un budget de fonctionnement de plus de 150 millions d'euros par an.

**Dates des inscriptions** : du 8 juin au 19 juillet 2022. Au-delà, une majoration de 20 € sera appliquée.

**Public concerné** : tous les élèves domiciliés dans un des 5 départements des Pays de la Loire et fréquentant un établissement, public ou privé sous contrat d'Etat, de la maternelle à la terminale, ainsi que les apprentis ligériens niveau 5 (CAP) et niveau 4 (Bac pro, brevets professionnels et mentions complémentaires).

**Attention** : la Région n'organise pas le transport des élèves domiciliés et scolarisés au sein d'une même communauté d'agglomération.

**Tarifs annuels** : 110 € par enfant, que le trajet soit effectué en car ou en train, sous réserve du respect des dispositions du règlement des transports scolaires, et notamment la sectorisation des établissements. Une gratuité s'applique dès le 3ème enfant par famille transporté sur le réseau Aléop. Demi-tarif à 55 € pour les enfants scolarisés en regroupement pédagogique intercommunal (RPI). Pour mémoire, le coût réel du transport scolaire supporté par la Région des Pays de la Loire est de plus de 1000 € par an et par élève.

**Modalités d'inscription en ligne** : le formulaire d'abonnement est à renseigner sur le portail d'inscription : <https://aleop.paysdelaloire.fr/inscription-aux-transports-scolaires>.

Les familles qui n'ont pas d'accès Internet sont invitées à contacter par téléphone l'antenne du service de transport régional de voyageurs :

- **En Maine-et-Loire** : 02 41 22 72 95
- **En Mayenne** : 02 43 67 22 50
- **En Sarthe** : 02 43 61 37 20
- **En Vendée** : 02 51 44 76 10
- **En Loire-Atlantique** :
  - Pour les cars de lignes régulières commerciales et le TER : 02 28 20 65 44

- Ou pour les cars scolaires (cars jaunes, un aller-retour par jour) : service transport scolaire de l'intercommunalité de résidence :
  - Communauté de communes du Pays d'Ancenis : 02 40 96 43 25
  - Communauté de communes de la région de Blain : 02 40 79 16 51
  - Communauté de communes Sèvre et Loire : 02 51 71 92 14
  - Communauté d'agglomération Clisson Sèvre Maine aggro : 02 40 54 54 66
  - Communauté de communes Erdre et Gesvres : 02 28 02 22 33
  - Communauté de communes Estuaire et Sillon : 02 40 56 80 69
  - Communauté de communes du pays de Pont-Château et St-Gildas-des-Bois : 02 40 88 25 27
  - Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz : 02 28 25 03 60
  - Communauté de communes Sud Retz Atlantique : 02 40 21 90 52
  - Communauté de communes de Grand Lieu : 02 51 70 94 36
  - Communauté de communes de Châteaubriant Derval : 02 28 04 06 33
  - Communauté de communes de Nozay : 02 40 79 51 51